

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## Séance du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Peumerit-Quintin, régulièrement convoqué par la Maire par courrier électronique en date du 19 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire.

ELU	Présent.e	Absent.e excusé.e	Absent.e	Représenté.e par
Marie-Hélène BERNARD				
Jean LE MAGOUROU				
Pierrick PUSTOC'H			X	
Rachelle GAUTHO				
Michel CONNAN			X	
Simon BERTHELIN		X		Marie-Hélène BERNARD
René LERAY				
Sylvain LE PROVOST				
Erwoann BECEL				
Annie BENION				
Sandrine ALMIN				

**Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean LE MAGOUROU**

**Est nommé secrétaire de séance adjoint : Monsieur Erwoann BECEL**

---

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 août 2024 ;
  - Décision modificative n°1 – Rénovation de l'ancien boulodrome ;
  - Participation aux frais de fonctionnement des écoles 2023-2024 ;
  - Refonte de la régie municipale ;
  - Destination et modalités d'utilisation de l'ancien boulodrome ;
  - Questions diverses (RDV ADAC, recrutements DES, etc.).
-

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 août 2024

Madame la Maire invite les Conseillers à prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de la réunion du 27 août 2024 (annexe n°1) et à formuler toutes remarques s'il en est.

Aucun élu n'ayant de remarque à formuler sur sa rédaction, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le document.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la proposition de procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2024.**

## 2. Décision modificative n°1 – Rénovation de l'ancien boulodrome

Madame la Maire rappelle que lors de la réunion du 27 août dernier, le Conseil Municipal a fait le point sur les dépenses engagées pour la rénovation de l'ancien boulodrome, et a estimé qu'il manquait environ 3 000€ de crédits à l'opération pour terminer les travaux.

Le budget 2024 ayant été voté en suréquilibre en section d'investissement (142 336,96€ en recettes et 90 009,23€ en dépenses), la décision modificative suivante est proposée au Conseil Municipal :

Sens	Section	Opération	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D	Invest.	130	23	231	Immobilisations corporelles en cours	3 000€

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la décision modificative proposée ci-dessus.**

## 3. Participation aux frais de fonctionnement des écoles 2023-2024

Madame la Maire rappelle que la commune de Peumerit-Quintin ne disposant pas d'école maternelle et primaire sur son territoire, elle est tenue de participer financièrement aux frais de fonctionnement des écoles situées dans d'autres communes et qui accueillent les enfants domiciliés à Peumerit-Quintin.

Légalement, la commune est tenue de payer :

- Pour les écoles publiques : la totalité des participations demandées, peu importe le montant ;
- Pour les écoles privées : à hauteur de la moyenne départementale uniquement.

Pour le paiement de ces contributions obligatoires, **24 000€ de crédits ont été prévus au budget 2024.**

D'après les factures reçues à ce jour, voici un récapitulatif des participations demandées à la commune de Peumerit-Quintin pour les enfants scolarisés au titre de l'année 2023-2024 :

ENFANTS SCOLARISÉS 2023/2024							
COMMUNE	ECOLE	CYCLE	ELEVES	COUT / ELEVE	COUT / CYCLE	TOTAL / COMMUNE	TOTAL DU
BOURBRIAC	PRIVÉE	PRIMAIRE	1	530,00 €	530,00 €	530€	23 724,14€
LANRIVAIN	PUBLIQUE	PRIMAIRE	2,5	689,53 €	1 723,83 €	6 108€	
		MATER.	2	2 192,09 €	4 384,18 €		
MAEL-PESTIVIEN	PUBLIQUE	PRIMAIRE	8	2 036,39 €		16 291,13€	
		MATER.					
PLOUNEVEZ-QUINTIN	PUBLIQUE	PRIMAIRE	1	795,00 €	795,00 €	795,00€	

Il est signalé qu'une facture supplémentaire pourrait être adressée à la commune pour un montant estimé à 530€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux demandes de participation des communes de Lanrivain, Maël-Pestivien et Plounévez-Quintin, et à la demande de subvention de l'école primaire privée Diwan de Bourbriac.
- **APPROUVE** le versement :
  - d'une participation de 6 108€ pour la commune de Lanrivain ;
  - d'une participation de 16 291,13€ pour la commune de Maël-Pestivien ;
  - d'une participation de 795€ pour la commune de Plounévez-Quintin ;
  - d'une subvention de 530€ pour l'école primaire privée Diwan de Bourbriac.

#### 4. Refonte de la régie municipale

Madame la Maire indique qu'il est nécessaire de clarifier le fonctionnement de la régie municipale. Il est ainsi proposé au Conseil d'adopter une délibération annulant et remplaçant toutes précédentes délibérations concernant la régie de photocopies, au profit des dispositions proposées ci-après.

La régie de photocopies de la commune est instituée pour les prestations et les tarifs suivants :

Photocopie / impression noir et blanc	0,20€ par page
Photocopie / impression couleur	0,30€ par page

Dans la limite des capacités techniques de la commune et des fournitures disponibles, il est précisé que les photocopies et impressions seront gratuites :

- Pour les associations de la commune ;
- Pour les élèves, les étudiants et les demandeurs d'emploi dans la limite de 20 feuilles par mois.

Les sommes encaissées feront l'objet d'un dépôt une fois par an ou lorsque la somme excède 50€ selon celle des deux conditions qui se réalise en premier.

Le comptable public a donné un avis favorable aux dispositions ci-dessus par email du 24 septembre 2024.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

➤ **APPROUVE la refonte de la régie municipale selon les dispositions exposées ci-dessus.**

## **5. Destination et modalités d'utilisation de l'ancien boulodrome**

Les travaux de rénovation de l'ancien boulodrome touchant à leur fin, Madame la Maire invite les Conseillers Municipaux à réfléchir et échanger autour des destinations à réserver à ce lieu, et des modalités d'usage à prévoir.

Messieurs Erwoann BECEL et Jean LE MAGOUROU soulignent l'importance de prévoir des usages ne faisant pas double emploi avec la salle polyvalente.

Au fil des échanges entre les Conseillers, le consensus émerge pour ne permettre que des usages communaux, qui pourraient être étendus aux associations de la commune, mais excluant dans tous les cas tout usage privé.

Madame la Maire indique que, sur ces bases, des propositions écrites seront travaillées et soumises au Conseil pour validation.

## **6. Questions diverses**

**6.1 RDV ADAC.** Monsieur Vincent BELLY, chargé de projets bâtiments à l'ADAC, viendra en mairie le mardi 08 octobre 2024 à 10h pour une visite des bâtiments communaux et un premier point sur le projet de rénovation, notamment thermique, les concernant. Monsieur Jean LE MAGOUROU indique qu'il participera au RDV aux côtés de Madame la Maire.

**6.2 RDV PLUIH Cittanova.** Dans le cadre de l'élaboration du PLUIH, un RDV individuel est prévu en mairie avec le cabinet Cittanova le mardi 15 octobre 2024 de 14h à 16h. Le but du rendez-vous est d'alimenter le diagnostic du PLUIH.

**6.3 Recrutements DES.** Un agent d'entretien des espaces verts a été mis à disposition de la commune depuis le 17 septembre 2024. Pour le moment, il est prévu qu'il intervienne une demi-journée par semaine. Etant données les compétences en menuiserie de l'agent, une extension ponctuelle des missions qui lui sont confiées pourra être envisagée, afin de réaliser des petits travaux d'entretien des bâtiments communaux.

**6.4 Remplacement du poteau incendie n°9.** Suite à un contrôle réalisé par Veolia, il a été constaté que le poteau incendie n°9 situé à Kernilien est hors service et doit être remplacé. Veolia nous a dressé un devis pour 4 125,60 € TTC. Considérant le montant, un devis a également été demandé à la SAUR, qui nous propose la prestation pour 3 726 €.

**6.5 Repas du 11 novembre 2024.** Il est convenu que, cette année, le repas des anciens sera organisé dans un restaurant appartenant au territoire de la CCKB.

**6.5 Date du prochain CM.** Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 22 octobre à 20h00.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Madame la Maire lève la séance à 22 heures 30 minutes.

Procès-verbal affiché en mairie de Peumerit-Quintin le

Publié sur le site internet de la commune de Peumerit-Quintin ([www.peumerit-quintin.fr](http://www.peumerit-quintin.fr)) le

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Jean LE MAGOUROU  
1<sup>er</sup> Adjoint



La présidente de séance,  
Madame Marie-Hélène BERNARD

